

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1005 DU 26 MARS 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**BONNE SEMAINE**

**LA PENSEE DE LA SEMAINE**

«Si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit»

**JEAN JACQUES ROUSSEAU**

Le 55<sup>e</sup> numéro de l'année 2014

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**LE CHÔMAGE**

**TOUJOURS LE CHÔMAGE :**

**DANS L' INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE**

**LE CHÔMAGE ATTEINT EN GUADELOUPE**

**DES SOMMETS**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 12

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 16

L'AGENDA page 18

Nombre de pages :20

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**Wesley Aminata.**

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :** <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

**2 LA NATION N° 1005/ MERCREDI 26 MARS 2014**

# **A**FFAIRES NATIONALES

## **POLITIQUE,**

### **EN FÉVRIER LE CHÔMAGE A AUGMENTÉ DE 1 %**

Selon Pôle emploi , fin février 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à 61 500 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre augmente de 1,0 % par rapport à fin janvier 2014 (soit +620). Sur un an, il est en hausse de 3,1 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C s'établit à 68 810 . Ce nombre augmente de 0,5 % par rapport à fin janvier 2014 (soit +340). Sur un an, il croît de 3,4 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C depuis un an ou plus augmente de 1,3 % au mois de février 2014 (+5,8 % sur un an).

Les offres d'emploi collectées diminuent au cours des trois derniers mois de 3,0 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne uniquement les offres d'emploi durable (6 mois ou plus, - 5,3 %). Les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois) restent stables.

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** constate à nouveau l'échec de politique de lutte contre le chômage en Guadeloupe . Le nombre élevé de chômeurs est la conséquence d'un modèle économique fondé exclusivement sur la consommation de biens importés et de la négligence des autorités coloniales qui n'ont toujours pas compris que la situation de l'emploi est très grave. Avec un taux de chômage aussi élevé , toutes les conditions sont réunies pour un accroissement de la pauvreté et des inégalités sociales . Une autre politique économique et sociale s'impose pour donner sa chance à notre pays .

### **EN FÉVRIER, AUGMENTATION DU CHÔMAGE EN FRANCE**

Sur le front du chômage, les mois se suivent et se ressemblent. Et pour cause, selon les dernières données de la Dares (service statistiques du ministère du Travail), à la fin du mois de février, le nombre des demandeurs d'emploi (catégorie A) a très fortement progressé de 0,9%, soit 31.500 inscrits supplémentaires. Au total, ils sont ainsi 3.347.700.

### **DES OUTILS POUR AMÉLIORER LES COMPTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Trois ministres (Economie, Budget et Réforme de l'Etat), le premier président de la Cour des comptes et les présidents de huit associations d'élus locaux - dont les principales (AMF, ADF, ARF) - ont signé, le 21 mars, une charte nationale relative à la fiabilité des comptes publics locaux. Le document vise à "formaliser la méthodologie et les objectifs" du partenariat de l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable locale. Ceux-ci définiront des outils et des méthodes à l'attention des acteurs locaux, à partir des bonnes pratiques constatées sur le terrain, dans le but de permettre l'amélioration de la qualité comptable. Pour y parvenir, les partenaires se réuniront au moins deux fois par an au sein du Comité national relatif à la fiabilité des comptes publics locaux. Les collectivités souhaitant mettre en oeuvre tout ou partie des recommandations du comité devront se rapprocher de leur comptable et élaborer une convention locale. Elle s'inspirera d'un modèle type arrêté par le comité national. L'annexe de la charte précise que les acteurs locaux pourront bénéficier d'un "appui méthodologique externe" organisé là encore par le comité. L'accent sera notamment mis sur "l'approfondissement du contrôle interne" des comptes par les services de la collectivité. Valable cinq ans et tacitement reconductible, la charte ne s'applique ni aux établissements publics de santé, ni aux établissements publics sociaux et médico-sociaux. Les offices publics de l'habitat ne sont pas concernés non plus. Les voies de l'amélioration de leur partenariat avec le réseau des comptables publics sont détaillées dans une convention que la Fédération nationale des offices publics

de l'habitat (FNOPH) et la direction générale des finances publiques (DGFIP) ont signée le 11 mars 2014. Au-delà de la fiabilisation des comptes stricto sensu, le rapprochement entre les deux structures doit permettre d'améliorer l'exécution des dépenses et des recettes des offices gérés en comptabilité publique. "La fiabilité comptable se confond (...) avec [l']objectif de produire des comptes fidèles qui permettent de donner une image du patrimoine et de la situation financière de chaque collectivité territoriale et de chaque établissement public local", est-il expliqué en annexe de la charte signée le 21 mars. "Les contrôles des chambres régionales des comptes montrent que l'application des principes comptables reste souvent partielle, entraînant un certain nombre de biais significatifs dans la présentation des résultats", relevait la Cour des comptes dans son rapport public de 2004.

## **SANTÉ**

### **UN CHAMPIGNON POUR LUTTER CONTRE LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ?**

Savez-vous que la vitamine C réduirait le risque de cancer ? Et ce n'est pas tout ! L'AHCC, présent dans le champignon japonais shiitake, serait capable de traiter les infections du virus du papillomavirus humain (HPV) et ainsi de lutter contre le cancer du col de l'utérus. Des chercheurs de l'université du Texas ont tenté d'expliquer ce phénomène en réalisant une étude sur des souris. Les résultats ? L'AHCC a permis la destruction du papillomavirus humain sur une période de 90 jours et a aussi diminué le développement de la tumeur du col de l'utérus. "L'AHCC fonctionne comme une immunothérapie, un traitement qui utilise le propre système immunitaire d'un organisme pour aider à combattre la maladie" explique le docteur Judith Smith, professeur à l'université du Texas. Quant au papillomavirus humain, s'il touche plus de 80 % des femmes, il persiste dans l'organisme dans seulement 10% des cas, pouvant être à l'origine de cancers. Si les vertus de du champignon shiitake sont peu connues du grand public, elles ont de quoi retenir l'attention de meltyFood.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

### LE SOMMET SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Le sommet sur la sécurité nucléaire (SSN) 2014 s'est conclu mardi à La Haye avec un communiqué auquel sont parvenus les dirigeants mondiaux afin d'empêcher les substances nucléaires de tomber entre les mains des terroristes. Les dirigeants présents au sommet ont réaffirmé la responsabilité fondamentale des pays "à maintenir à tous moments une sécurité efficace" de toutes les substances nucléaires et radioactives, dont les substances nucléaires utilisées dans les armes nucléaires, et des installations nucléaires sous leur contrôle, selon le communiqué. Le document a exhorté tous les pays à prendre des mesures appropriées afin d'empêcher que les acteurs non-étatiques obtiennent de telles substances, soulignant l'importance de "réglementations et lois nationales robustes" concernant la sécurité nucléaire. "Nous soulignons le besoin de renforcer et de coordonner davantage la coopération internationale dans le secteur de la sécurité nucléaire," ajoute le communiqué. Les pays, organismes de régulation, organisations de recherche et de support technique, l'industrie nucléaire et les autres parties prenantes, sont encouragés à créer "une forte culture de la sécurité" et à "partager les bonnes pratiques et leçons," dit-il. Selon le document en 36 points, l'uranium hautement enrichi (UHE) et le plutonium séparé requièrent des "précautions spéciales," et cela est important qu'"ils soient sécurisés, consolidés et comptabilisés de manière appropriée." Durant les quatre dernières années, a-t-il fait remarquer, une quantité considérable d'UHE a été mélangée à de l'uranium faiblement enrichi (UFE) et du plutonium séparé a été converti en combustible MOX à base de mélange d'oxyde. "Nous encourageons les Etats à réduire au maximum leurs stocks d'UHE et à maintenir leur stock de plutonium séparé au niveau minimum, les deux en conformité avec les exigences nationales," indique le communiqué. Les pays sont encouragés à continuer de réduire au maximum leur usage d'UHE par la conversion de leur combustible pour réacteur de l'UHE à de l'UFE, là où cela est possible techniquement et économiquement. Le document apprécie la coopération en matière de technologies favorisant une telle

conversion. Le SSN 2014 est la troisième édition suite à la tenue du premier SSN à Washington en 2010 et deuxième à Séoul en 2012.

## **L' ALTERNATIVE DES BRICS**

À l'heure où les pays occidentaux menacent la Russie de sanctions , le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a ouvertement donné le ton lors du sommet sur la sécurité nucléaire à La Haye. La première rencontre de Lavrov à La Haye a été consacrée aux BRICS et c'est tout un symbole. À l'heure où les leaders occidentaux ne savent plus à quoi s'en tenir, notamment en affirmant que la Russie « ne ferait plus partie du G8 », le ministre russe des Affaires étrangères a une nouvelle fois montré la priorité de la Russie. « Le G8 est un club informel, il ne distribue pas de cartes de membre et personne ne peut en exclure qui que ce soit. Si nos partenaires occidentaux estiment que ce format est dépassé, la Russie ne s'y accrochera pas ». Quant aux pays des BRICS, et c'est effectivement une grande nouvelle, les quatre pays autres que la Russie (à savoir le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud) ont condamné dans une déclaration commune les sanctions occidentales contre la Russie en tant qu'instrument de règlement de la situation en Ukraine. Sergueï Lavrov a quant à lui exprimé la reconnaissance de la Russie envers les autres pays membres des BRICS pour leur « compréhension de la position russe au sujet de la Crimée ». « En ce qui concerne la rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays des BRICS ici à La Haye, nous avons entendu la compréhension de la situation, ainsi que la compréhension des aspects historiques de toute cette situation, et nous sommes reconnaissants à cet effet à nos partenaires », a déclaré Sergueï Lavrov durant la conférence de presse qui a suivi ses rencontres à La Haye. Les BRICS, représentent 25% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial, 42% de la population mondiale et plus de 25% du territoire terrestre mondial. Faut-il également rappeler que d'ici 2015, les pays des BRICS devraient assurer 61% de la croissance mondiale selon le FMI. Les BRICS constituent déjà un véritable contrepoids au G7. Ils partagent une vision commune sur la plupart des aspects d'ordre économique, notamment en vue de réformer le système économique du monde. La création décidée par les pays des BRICS d'une nouvelle banque de développement dont le capital devra atteindre 100 milliards de dollars en est une preuve supplémentaire. Un projet il faut le dire grandiose et qui représentera une véritable alternative à la Banque

mondiale et au Fonds monétaire international. Mis à part l'aspect économique, faut-il rappeler que les BRICS sont de plus en plus unis sur les questions de politique internationale . L'aspect sur lequel au départ de ce grand projet ambitieux un certain nombre de spécialistes occidentaux doutaient (concernant l'unité politique) aujourd'hui prend véritablement forme et l'on voit un point de vue commun sur la plupart des questions politiques internationales. Politique d'indépendance vis-à-vis des USA et globalement de l'Occident, respect de l'ONU et critique commune du diktat étasunien, non-reconnaissance du Kosovo en tant qu'Etat indépendant, opposition aux interventions armées en Côte d'Ivoire, Libye et Syrie pour ne citer que cela. Et maintenant un soutien pratiquement déclaré à la position russe en Crimée et face à la crise en Ukraine. D'ailleurs les précédents ivoirien et libyen ont permis aux BRICS d'avoir désormais une approche beaucoup plus efficace face aux « partenaires » occidentaux. Pour finir, il serait bon de reprendre une citation de Sudhir Vyas, secrétaire aux Affaires économiques du ministère des Affaires étrangères de l'Inde : « Au-delà de leur rôle de moteur de la croissance mondiale, nos cinq pays sont unis dans leur volonté de chercher des solutions durables face aux défis mondiaux. Nous en avons les moyens ». Autre aspect qui pourrait surprendre certains et pourtant, celui de la lutte et résistance face à l'impérialisme occidental tout au long de leurs histoires respectives. En marge donc des réflexions sur les BRICS, il serait également plus qu'intéressant de reprendre un commentaire d'un camarade chinois : « Je suis très heureux du fait que nos pays s'unissent ensemble pour un monde meilleur. D'une manière ou d'une autre tous nos pays ont été la cible de l'impérialisme occidental. Le Brésil a dû se libérer du colonialisme portugais. L'Inde du colonialisme britannique. Qui peut oublier les sacrifices de la Russie, de son peuple et de tous les peuples frères pour abattre la peste brune nazie d'Hitler ? Qui peut oublier la lutte du peuple de l'Afrique du Sud contre le régime raciste antihumain d'apartheid soutenu par les gouvernements occidentaux ? Et enfin en ce qui concerne mon pays, la Chine, nous avons très longtemps dû résister aux interférences néfastes occidentales, que ce soit celles des Britanniques, des Etasuniens ou d'autres pays occidentaux et ayant également perdu des dizaines de millions de vies humaines !". L'avenir est à nous, l'avenir est aux BRICS .

### HAÏTI ET LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en Haïti, Sandra Honoré, a souhaité lundi devant le Conseil de sécurité que le dialogue entre les différents acteurs politiques haïtiens se poursuive afin d'aider à pérenniser les progrès en matière de paix et de stabilité. Mme Honoré a fait un exposé sur le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH). Dans ce rapport, le Secrétaire général estime que les progrès accomplis sur la voie de la stabilisation de la situation en Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004 ont été considérables et il se dit convaincu qu'Haïti et ses partenaires peuvent poursuivre énergiquement le processus de consolidation en cours. « Haïti se trouve à un tournant où les progrès en matière de paix, sécurité et stabilité doivent être pérennisés à travers la consolidation du processus démocratique, l'état de droit, la bonne gouvernance et une meilleure prise en charge des besoins de toute la population », a dit Mme Honoré dans son exposé. « La promulgation de la loi électorale et la récente signature de l'Accord d'El Rancho issu du processus de dialogue inter-haïtien marque des pas importants vers la tenue des élections », a-t-elle ajouté. Selon la Représentante spéciale, « l'engagement démontré par les intervenants nationaux en faveur d'un dialogue comme moyen d'entente est une victoire pour Haïti. » Elle a dit souhaiter que ce dialogue continue et s'approfondisse afin d'apporter des réponses aux nombreux défis auxquels le pays fait face. « Il est dans l'intérêt national que les acteurs politiques haïtiens adhèrent à l'esprit de cet Accord afin d'assurer que le pays continue d'avancer sur la voie de la démocratie et de la stabilisation, une condition nécessaire pour le développement socio-économique durable au bénéfice du peuple haïtien », a-t-elle ajouté. Sandra Honoré a noté que la situation sécuritaire en général était restée relativement stable en Haïti ces derniers mois, y compris dans les cinq départements d'où la composante militaire de la MINUSTAH est partie. Elle a prévenu que lorsque les capacités de la police nationale haïtienne étaient mises à l'épreuve, le soutien opérationnel des forces de la MINUSTAH était nécessaire. Elle a souligné qu'un renforcement supplémentaire de la police nationale haïtienne restait crucial.

## **LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L' HOMME CRITIQUE ST DOMINGUE**

La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a critiqué lundi les mesures prises par la République dominicaine pour les violations alléguées du droit à la nationalité qui vont dans une « direction différente » du Système interaméricain des droits de l'homme. Aussi, elle demande des explications dans le plus bref délai au gouvernement de Danilo Medina. Lors de sa 150e session tenue, lundi, au siège de l'organisation, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a appelé à une réponse «immédiate» à l'Etat dominicain, suite aux observations que l'organe autonome de l'Organisation des États américains (OEA) avait publié après sa visite autour de l'arrêt de la cour constitutionnelle dominicaine en décembre dernier. La Commission a qualifié de discriminatoire le fait que la République dominicaine a rendu en Septembre une sentence, qui nie la nationalité dominicaine aux enfants d'étrangers en situation irrégulière. L'un des sept membres de la Commission M Felipe González, a regretté que le Gouvernement de Médina n'a pas répondu à ces commentaires alors que dans son exposé à l'audience, le représentant de l'Etat dominicaine a souligné qu'il essaie de résoudre le problème par « un plan de régularisation des étrangers».

## **RUSSIE**

### **LA RUSSIE ET LA CHINE DANS LA LIGNE DE MIRE DES USA**

Le président américain Ronald Reagan voulait relancer l'économie américaine pour employer la force économique et persuader l'URSS d'en finir avec la Guerre froide. Il ne voyait plus pourquoi il fallait continuer à vivre sous la menace nucléaire, écrit mercredi le quotidien Rossiiskaïa gazeta. Paul Craig Roberts, économiste et journaliste conservateur américain, affirme que le président et son administration ont atteint leur objectif uniquement pour que leurs successeurs tirent un train dessus. Le président suivant, George H.W. Bush, fut le premier à s'écarter de l'entente entre Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev, en faisant adhérer les anciennes républiques soviétiques à l'Otan et en déployant des bases militaires à proximité des frontières russes. Ce processus a été poursuivi par les administrations suivantes, qui ont financé la vague de révolutions de velours par le biais de la Fondation nationale pour

la démocratie (NED), considérée par certains comme une arme de la CIA. Le président arrivé au pouvoir en Géorgie, territoire situé entre les mers Noire et Caspienne, a annoncé son intention d'adhérer à l'Otan. Rappelons que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a été créée comme une alliance entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale contre la menace d'invasion de l'Armée rouge. Une distance considérable sépare l'Atlantique Nord des mers Noire et Caspienne. La Géorgie n'a donc aucune autre raison d'adhérer à l'Otan que d'offrir à Washington la possibilité d'installer sa propre base à proximité immédiate de la Russie. Il est évident que les Etats-Unis tiennent la Russie et la Chine dans leur viseur. Quel que soit leur objectif final – anéantir ces Etats ou les rendre incapables de se défendre – un conflit nucléaire paraît être un scénario plausible. Les guerres hégémonistes de Washington s'appuient sur le mensonge des néoconservateurs selon qui la démocratie arrive dans les autres pays avec des bombardements et des invasions. Les pays du Printemps arabes n'ont pas vraiment avancé sur la voie démocratique, de la même manière que l'Irak et l'Afghanistan "libérés" par les Américains. Les Etats-Unis provoquent dans les pays des guerres civiles qui mènent à l'effondrement, comme dans le cas de la Yougoslavie. Plus le nombre d'Etats divisés et de fractions belligérantes est élevé, plus Washington sera puissant. Le président russe Vladimir Poutine a conscience que la Russie est menacée par le financement par Washington de l'opposition russe, qui travaille dans l'intérêt des USA, mais aussi par la discorde dans le monde musulman, encouragée par la Maison blanche, qui engendre des problèmes pour la Russie. Evidemment, il est plus difficile pour les Etats-Unis de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine, bien que des tentatives aient été entreprises dans certaines régions. Washington est très préoccupé par la perspective de l'économie chinoise, devenant plus puissante que l'économie américaine. Les Etats-Unis ont l'intention de renforcer leur présence militaire dans la région du Pacifique en y envoyant des navires de l'US Navy et en construisant de nouvelles bases. Pour un pays qui n'a pas réussi à occuper l'Irak en huit ans et l'Afghanistan en onze ans, il serait absurde d'entrer en conflit avec deux puissances nucléaires à la fois. Le gouvernement américain, qu'il soit démocrate ou conservateur, est aujourd'hui une grave menace et mène le monde vers la destruction.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

# MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

## ASIE

L'indice Les Bourses asiatiques progressent ce mercredi matin dans le sillage de Wall Street, les craintes sur l'Ukraine étant retombées d'un cran après l'annonce d'une nette amélioration du moral des consommateurs américains. A Tokyo, l'indice Nikkei a terminé en hausse de 0,37%, tandis que Hong Kong rebondit de 0,8% en séance, le Shanghai Composite recule de 0,2%, Taiwan avance de 0,5% et Séoul progresse de 1,2%. Enfin, Sydney monte de 0,7%, Singapour prend 1,1% et Bombay (indice BSE Sensex) gagne 0,4% en matinée. Hier à Wall Street, le DJIA a fini sur une hausse de 0,5% et le Nasdaq a progressé de 0,2%, après deux séances de baisse, tandis que l'EuroStoxx 50 a bondi de 1,5%. Les marchés ont été rassurés hier par l'indice de confiance des consommateurs américains (Conference Board), qui a grimpé à 82,3 en mars, au plus haut depuis janvier 2008, contre 78,3 en février et 78,5 attendu en moyenne par les économistes (consensus 'Bloomberg'). Cette statistique conforte les investisseurs dans leur espoir que les chiffres mitigés de janvier et février étaient liés avant tout à la météo hivernale aux Etats-Unis. Les marchés ont aussi apprécié les propos du président de la Bundesbank, Jens Weidmann, hier, au sujet de la politique monétaire de la BCE : Pour la première fois, le banquier central allemand a laissé entendre qu'il n'excluait plus un recours de la BCE à l'assouplissement quantitatif en cas de besoin. Du côté de la Chine, où les données macro-économiques se sont dégradées ces derniers mois, les marchés estiment que le gouvernement saura prendre des mesures ciblées pour soutenir l'économie et empêcher un atterrissage brutal, tout en continuant d'assainir le marché du crédit, notamment via la nette hausse des taux interbancaires. Ce matin justement, la banque centrale chinoise a dû intervenir pour mettre fin à la panique créée par une rumeur de faillite d'une banque régionale, la Jiangsu Sheyang Rural Commercial Bank, dans l'est de la Chine. Depuis lundi, les guichets de cette banque ont été pris d'assaut pas des épargnants exigeant de retirer leurs économies, a rapporté l'agence de presse officielle 'Xinhua'. Le site internet du gouvernement local a cependant diffusé ce matin une vidéo dans laquelle le gouverneur du comté a affirmé que la Banque populaire de Chine protégera les déposants...

## ÉTATS UNIS

Wall Street corrigeait ce mercredi, après son léger sursaut de la veille fait d'espoirs de stimulus économique en Europe ou en Chine. L'actualité du jour était dominée par l'entrée en bourse sur le NYSE de King Digital, groupe qui est à l'origine du jeu mobile de tous les records, "Candy Crush". Les débuts boursiers de "Candy" étaient douloureux, avec un vif déclin des cours... Le DJIA cédait finalement 0,60% à 16.269 pts, alors que le Nasdaq corrigeait de 1,43% à 4.174 pts. Le S&P500 fléchissait de 0,70% à 1.853 pts. Sur le front économique, les commandes de biens durables ont été relativement solides aux USA, alors que l'indice Markit PMI des services est ressorti robuste.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse mercredi, réagissant à des indicateurs américains favorables, à l'apaisement des tensions autour de la crise ukrainienne et à des prévisions de croissance encourageantes pour l'économie espagnole. À Paris, le CAC 40 a terminé à +0,94% (4.385,5 points). Le Footsie britannique a fini presque stable à +0,01% et le Dax allemand a clôturé à +1,18 %, tandis que l'indice EuroStoxx 50 progressait de 1,08% et le FTSEurofirst 300 de 0,6%. Les déclarations de Barack Obama indiquant que les Etats-Unis et l'Union européenne imposeraient des sanctions économiques supplémentaires à la Russie uniquement si Moscou prenait de nouvelles initiatives en Ukraine ont aidé les investisseurs à reprendre confiance. Ils ont également accueilli deux nouveaux signes de la reprise économique aux Etats-Unis, où les commandes de biens durables se sont redressées plus que prévu en février et où la croissance s'est accélérée dans le secteur privé en mars.

## CHANGE

L'euro perdait du terrain face au dollar mercredi, toujours pénalisé par l'anticipation de nouvelles mesures d'assouplissement monétaires en zone euro, de nature à peser sur la devise européenne. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3784 dollar, contre 1,3825 dollar mardi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait également face à la devise nipponne, à 140,65 yens contre 141,36 yens mardi soir. Le dollar baissait un peu face à la monnaie japonaise, à 102,03 yens contre 102,25 yens mardi. La monnaie unique "est pénalisée par des prises de profits" suscitées par la "multiplication de commentaires allant dans le sens d'un nouvel assouplissement de la politique monétaire européenne, et

d'allusions répétées au niveau de l'euro particulièrement", a souligné Sébastien Galy, de la Société Générale à New York. Vers 19H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 83,17 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6571 dollar pour une livre. La monnaie suisse remontait face à l'euro, à 1,2196 franc suisse pour un euro - après avoir atteint vers 10H25 GMT 1,2234 franc, son niveau le plus faible en cinq semaines - et baissait face au dollar, à 0,8848 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2087 yuans pour un dollar, contre 6,2009 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.304 dollars au fixing du soir - après être tombée à 1.300,39 dollars, son niveau le plus faible en près de six semaines - contre 1.313,50 dollars mardi.

### **MATIÈRES PREMIÈRES**

Le pétrole a terminé en hausse mercredi à New York après la publication d'un rapport hebdomadaire aux Etats-Unis montrant une nouvelle chute des stocks de brut au terminal de Cushing et une forte baisse des réserves d'essence. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai s'est apprécié de 1,07 dollar sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), pour s'établir à 100,26 dollars. Le département américain de l'Énergie (DoE) a annoncé mercredi que les réserves de brut avaient bondi de 6,6 millions de barils aux Etats-Unis lors de la semaine achevée le 21 mars, soit bien plus que ce que prévoient les analystes (+2,8 millions de barils). Il s'agit de la dixième semaine consécutive de hausse de ces stocks, qui avaient déjà progressé de près de 26 millions de barils au cours des neuf semaines précédentes. De tels chiffres ne sont pas vraiment inattendus à cette période de l'année puisque les raffineries traitent moins de pétrole pendant les travaux de maintenance, qui ont lieu en ce moment.

### **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

## **MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT**

### **LE LICENCIEMENT DES SALARIÉS PROTÉGÉS**

L'article L 2411-1 du Code du travail dresse la liste de 17 types de salariés (délégué syndical, délégué du personnel, membre élu du comité d'entreprise, etc.) qui bénéficient, du fait de leurs mandats, d'un statut protecteur contre le licenciement. À cette liste

exhaustive, l'article L 2411-2 du Code du travail ajoute que « bénéficient également de la protection contre le licenciement prévue par le présent chapitre, le délégué syndical, le délégué du personnel, le membre du comité d'entreprise, le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, institués par convention ou accord collectif de travail ». Si la procédure de licenciement des salariés protégés est strictement encadrée, leur licenciement n'en demeure pas moins possible. Comme en droit commun du licenciement, le salarié protégé, dont le licenciement est envisagé, doit être convoqué à un entretien préalable. Le délai de cinq jours prévu entre la présentation de la convocation et la date de l'entretien préalable doit être observé, sous peine de se voir refuser la délivrance de l'autorisation de licenciement . D'ailleurs, la tenue irrégulière ou le défaut d'entretien préalable se traduit par un refus d'autorisation de licenciement sans que l'inspecteur du travail n'ait à statuer sur le fond . L'employeur qui s'est soustrait à cette obligation ne pourra pas tenter de régulariser la procédure en convoquant le salarié protégé après la demande d'autorisation de licenciement . Pendant le déroulement de l'entretien préalable, l'employeur fait part au salarié protégé des motifs du licenciement envisagé, sous peine de se voir refuser l'autorisation de licenciement. Contrairement au droit commun du licenciement, le licenciement pour faute n'a pas à être notifié dans le mois suivant l'entretien [4]. Le délai d'un mois ne commence à courir qu'à compter du jour de la notification de l'autorisation administrative de licenciement . Avant toute demande d'autorisation de licenciement à l'inspecteur du travail et lorsque la consultation du comité d'entreprise est requise (délégués du personnel, membres élus du comité d'entreprise, représentants syndicaux du comité d'entreprise ou encore représentants des salariés), la tenue de l'entretien préalable s'effectue avant la convocation du comité d'entreprise. Si l'entreprise n'a pas de comité, la demande d'autorisation est alors directement transmise à l'inspecteur du travail, sans avoir à consulter les délégués du personnel. Le comité d'entreprise rend un avis, sous peine d'entacher la procédure d'irrégularité. Le comité d'entreprise exprime son avis après audition du salarié, lequel aura eu le temps nécessaire pour préparer sa défense. Le procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise contenant l'avis émis concernant la demande de licenciement est alors transmis à l'inspecteur du travail territorialement compétent au plus tard dans les 15 jours suivant la délibération du comité. Ce délai est ramené à 48 heures au plus

tard en cas de mise à pied conservatoire (faute grave). L'inspecteur du travail dispose alors d'un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande (huit jours en cas de mise à pied) pour se prononcer sur la demande de licenciement. Si l'autorisation de licenciement est refusée, la mise à pied est rétroactivement anéantie et le salarié doit être réintégré dans ses fonctions. Enfin, si le salarié protégé n'est pas d'accord avec l'avis favorable au licenciement rendu par l'inspecteur du travail, il dispose d'une part, d'un recours gracieux devant l'inspecteur du travail dans les deux mois suivant la notification de la décision et d'autre part, d'un recours hiérarchique devant le ministre du travail dans les deux mois suivant la notification de la décision. Le ministre aura alors quatre mois pour statuer. Notons qu'un recours contentieux peut être formé aussi bien à l'encontre de la décision du ministre prise sur recours hiérarchique, qu'à l'encontre de la décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant le licenciement, le recours hiérarchique n'étant pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Le recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision du ministre ou de l'inspecteur du travail et n'a pas d'effet suspensif.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**

# **T**ABLEAU DE BORD

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

### **INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

## POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

### OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en janvier 2014:68 470 ( +4,6% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

# **AGENDA DU MOIS DE MARS 2014**

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

## **MARS 01**

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

## **MARS 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

## **MARS 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

## **MARS12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

## **MARS 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50

salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **MARS 20**

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **MARS 25**

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **MARS 31**

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles

de la participation à la formation professionnelle continue. •  
Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n°  
1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à  
transmettre au service des impôts.

**LA NATION À VOTRE SERVICE**